

Annick Lafontaine

De: Greffe Ville de Saint-Pie
Objet: TR: Respect des normes par CTBM
Pièces jointes: 20240908-GMontpetit-Le GNR et ses « bibittes »- RT- Vfinale.doc

De : Benoit Paré <benoit.pare@ctbm.ca>
Envoyé : 4 novembre 2024 15:37
À : Dominique St-Pierre <d.st-pierre@villest-pie.ca>
Cc : Richard Gibeault <directeur@ctbm.ca>
Objet : TR: Respect des normes par CTBM

This message's attachments contains at least one web link. This is often used for phishing attempts. Please only interact with this attachment if you know its source and that the content is safe. If in doubt, confirm the legitimacy with the sender by phone.

Bonjour Mme St-Pierre,

Nous avons reçu cette correspondance de Gérard Montpetit. Dans sa demande, il mentionne que *les autorités municipales qui exigent que les rejets de l'usine CTBM soient soumis à un contrôle quotidien de la qualité des eaux que cette usine de biométhanisation rejette dans le ruisseau des Glaises*. Ce libellé ne semble pas correspondre aux échanges que nous avons eus récemment sur le sujet. Est-ce que vous pourriez nous préciser la position de la ville à ce sujet ? Je vous remercie à l'avance de votre retour à cet effet.

Cordialement,

Benoit Paré
Président et chef de l'exploitation
Centre de Traitement de la Biomasse de la Montérégie Inc.
1265, Grand Rang St-François
Saint-Pie, (QC), Canada J0H 1W0
Tel : (450) 772-0952
Cell: (450) 525-2527
benoit.pare@ctbm.ca



 CTBM

www.ctbm.ca

De : Gérard Montpetit <gerardmontpetit1946@gmail.com>
Envoyé : 4 novembre 2024 09:39
À : chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca; olivier.valois@assnat.qc.ca; Lepage, Dominic <Dominic.Lepage@assnat.qc.ca>
Cc : ministre@environnement.gouv.qc.ca; benoit.charette.demo@assnat.qc.ca; sjb.bord@assnat.qc.ca; st-pie@villest-pie.ca; pascale.pinette@proton.me; Pierre Renard <pierrerenard72@outlook.com>; Louis Robert <louis.robert613@gmail.com>; Jacques Tetreault <pvjacquestetetreault@yahoo.ca>; direction@obv-yamaska.qc.ca; CCCPEM MRC MASKOUTAINE <info@cccpem.com>; info@crem.qc.ca; Martine Chatelain <chatelain.m@hotmail.com>; green tox@total.net; acharron@mrcdesmaskoutains.ca; communications@st-hyacinthe.ca; Damien Tholomier <dtholomier@coopsjb.com>; CTBM <info@ctbm.ca>
Objet : Respect des normes par CTBM

Bonjour. Mme Soucy

Par la présente, je vous demande d'appuyer les personnes et les autorités municipales qui exigent que les rejets de l'usine CTBM soient soumis à un contrôle quotidien de la qualité des eaux que cette usine de biométhanisation rejette dans le ruisseau des Glaises. C'est un élément important de la qualité de l'eau dans le bassin versant de la rivière Yamaska.

Comme vous pouvez le constater dans la pièce jointe qui a été publiée dans *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, je ne suis pas contre la biométhanisation. C'est une nouvelle technologie qui doit terminer une période de rodage. En attendant que cette technologie soit à point, lorsqu'il y a des dérapages(ou des « bibittes »), le voisinage ou les cours d'eau en subissent les contrecoups. C'est pourquoi les autorités politiques et le ministère de l'environnement doivent accompagner les pionniers de la biométhanisation et surveiller la situation de près. Il n'y a pas de place pour une approche « cowboy » dans la gestion des matières putrescibles et d'une énergie renouvelable comme le GNR.

Je vous prie d'accepter, Mme Soucy, l'expression de mes salutations les plus sincères.

Gérard Montpetit
La Présentation, Qc.

Le GNR et ses « bibittes »

« *Je roule au gaz naturel produit ici* ». C'est le slogan qu'on peut lire sur les portières des véhicules de la ville de Saint-Hyacinthe. Nous avons applaudi la mise en marche de cette usine de biométhanisation voilà déjà quelques années. La production de biogaz parfois appelé « gaz naturel renouvelable » (GNR) est une façon de retirer le méthane des matières putrescibles et de le réutiliser à la place du gaz fossile dit naturel. Cela fait partie du « cycle court » du carbone. Le résidu (appelé digestat) peut devenir un engrais utile.[1] D'un point de vue climatique, il vaut donc mieux brûler le méthane que le laisser filer vers le ciel. Donc, en théorie, récupérer le méthane qui serait éventuellement rejeté dans l'atmosphère et gérer utilement les boues de l'usine d'épuration sont de très bonnes idées.

À l'usage, on découvre quelques pépins. Le procédé de biométhanisation se fait dans un biodigesteur, sorte « d'estomac » géant où des millions de milliards de bactéries digèrent la matière organique. Normalement, ça va bien. Cependant, il arrive que les bactéries aient une « indigestion ».[2] Comme pour un être humain qui a une indigestion, l'entourage doit subir des odeurs et des rejets peu ragoûtants qui sont l'antonyme du bon goût. Dans un tel cas, nous sommes tentés de dire au malotru : « Va péter ailleurs! »

L'utilisation des boues d'épuration dans une usine de biométhanisation est une bonne idée, mais parfois, elle dérange. Depuis le 30 mai, quatre articles, deux éditoriaux et deux lettres ouvertes du maire de Saint-Hyacinthe se sont retrouvés dans *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* pour faire état de ces problèmes. Comme dommages collatéraux, les odeurs intermittentes obligent la ville à geler le développement immobilier dans ce secteur pour trois ans sans oublier une poursuite judiciaire contre la ville par le groupe immobilier Robin.[3] Voilà quelques exemples concrets des désagréments que la biométhanisation peut faire subir au voisinage lorsqu'il y a des dérapages de ce procédé. En terre maskoutaine, nous avons présentement deux de ces usines qui sont en opération : celle de la ville sur la rue Girouard, et CTBM à Saint-Pie. On peut également penser à un projet de traitement du lisier que la Coop de Saint-Jean-Baptiste prévoit implanter à Saint-Damase.

Dans le cas de Saint-Pie, ce sont parfois des rejets d'une eau de couleur douteuse dans le ruisseau des glaises qui posent problème.[4] Pour respecter la qualité de l'eau qui sort de son usine, le Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie (CTBM) expédie les résultats de 3 inspections par année à un laboratoire mandaté. Comme la compagnie n'enverra jamais des échantillons lorsque les « bactéries sont en grève », ces tests sont peu utiles. Des citoyens riverains ont demandé que des inspections soient faites sans préavis par ce laboratoire. La compagnie s'y objecte. Pourtant, une usine de filtration ou de purification de l'eau d'une municipalité doit fournir des tests de la qualité de l'eau quotidiennement. Pourquoi CTBM aurait-elle la présomption de fournir seulement 3 tests annuellement? Tout comme à Saint-Hyacinthe, c'est la qualité de l'eau du bassin versant de la Yamaska et les citoyens qui vivent à proximité de l'usine qui subissent les contrecoups lorsque « ça va mal »!

Si elle est bien faite, la biométhanisation peut être une bonne manière de gérer les boues d'épuration et certaines matières putrescibles. Mais cette technologie sera toujours une façon marginale de produire du méthane. N'en déplaise à la publicité quasi-mensongère d'Énergir, cela ne représente qu'environ 1% de ce qui circule dans les tuyaux de la compagnie, même si on espère pouvoir augmenter ce ratio légèrement.[5] Bien sûr, cette production de méthane peut faire rouler la flotte de véhicules de Saint-Hyacinthe, mais c'est nettement insuffisant pour tous les besoins d'énergie du Québec, qu'ils soient thermiques ou électriques. Le reste du gaz dit naturel provient de la fracturation hydraulique. Donc, la très vaste majorité du gaz « naturel » d'Énergir est un carburant fossile dont l'empreinte totale est pire que celle du charbon. Alors, il faut prendre la publicité d'Énergir avec des pincettes [6] car, dans ce

dossier et dans le cadre des changements climatiques, l'objectif est de gérer les boues et les lisiers sans oublier la qualité de l'eau de la Yamaska. La biométhanisation ne doit jamais être un remède qui soit pire que la pollution originale!

En recherche et développement, il est normal qu'une nouvelle technologie ait besoin d'une période de rodage avant d'être complètement à point. Dans une lettre ouverte en date du 13 juin, le maire de Saint-Hyacinthe, M. Beauregard affirmait que « *la ville a décidé de s'attaquer à la situation afin de diminuer, voire d'enrayer, cette source de désagréments.* » Le nez collectif des Maskoutains a bien hâte que ces améliorations deviennent réalité. Il en va de même pour les Saint-Piens!

Gérard Montpetit
membre du CCCPEM
le 8 septembre 2024

1] <https://www.ledevoir.com/environnement/788737/environnement-le-gaz-naturel-renouvelable-en-six-questions>

2] https://www.journaldemontreal.com/2022/06/13/en-5-minutes--produire-du-gaz-renouvelable-grace-a-la-biomechanisation#cxrecs_s

3] liste des parutions dans *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* depuis le 30 mai 2024 :

Le Courrier de Saint-Hyacinthe, édition du 30 mai 2024,

- a) page 9, article par Sarah-Eve Charland « *Les mauvaises odeurs reviennent de façon intermittente* »;
- b) page 10, éditorial par Martin Bourassa dont le titre est « *Que nous cache-t-on?* »

Le Courrier de Saint-Hyacinthe, édition du 13 juin 2024,

- a) page 11, Lettre ouverte du Maire « *Des travaux essentiels pour une gestion durable des eaux* »

Le Courrier de Saint-Hyacinthe, édition du 15 août 2024,

- a) page 15, article par Sarah-Eve Charland « *Filière biométhanisation; revoir les attentes* »;
- b) page 16, article par Sarah-Eve Charland « *Plus de questions que de réponses* »

Le Courrier de Saint-Hyacinthe, édition du 5 septembre 2024,

- a) page 10, éditorial par Martin Bourassa, dont le titre est « *Le trop-plein* »;
- b) page 11, Questions et réponses sur ce sujet par le maire de Saint-Hyacinthe, M. Beauregard, sous le titre « *Le maire fait le point* »;
- c) page 15, article d'Adaée Beaulieu dont le titre est « *La ville de Saint-Hyacinthe interdit l'ajout de logements et de commerces dans ce secteur* »

4] <https://www.lavoixdelest.ca/actualites/actualites-locales/2024/08/22/lusine-de-biomechanisation-de-saint-pie-encore-pointee-du-doigt-EHQ24334TNFDXDIXZFGV5GOALY/>

5] <https://www.ledevoir.com/economie/770944/energir-rate-la-cible-de-1-de-gnr>

6] <https://www.energir.com/fr/a-propos/nos-energies/gaz-naturel/gaz-naturel-renouvelable/>